

Commune de Bricqueville la Blouette

Séance du 7 septembre 2017

Compte rendu de la séance du conseil municipal de la commune de Bricqueville la Blouette

Nombre de conseillers :

– En exercice : 14

– Présents :12

– Votants : 13

Date de convocation : 31/ 08 / 2017

Date de l'affichage : 31 /08 / 2017

L'an 2017 ,le jeudi 7 septembre à 20h le conseil municipal ,dûment convoqué par Monsieur le maire, c'est réuni salle de la cantine mairie de Bricqueville la Blouette , sous la présidence de Monsieur Claude Perier, Maire .

PRÉSENTS :MM Benoît Oger, Claude Perier , Elisabeth Lerebourg, Isabelle Levillain , Rodolphe Jardin, Yannick Rott, Marie-France Leconte, Jean Sauvey, Marie-Pierre Ferrand, Christine Buffard , Isabelle Galmel, Jean-Luc Léger.

ABSENTS EXCUSES : Anne-Marie Rouchère , Arnaud Lebec.Mme Rouchère a donné procuration M. Perier

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Isabelle Levillain désignée conformément à l'article L 2121–15 du code général des collectivités territoriales, rempli les fonctions de secrétaire.

Convention de mise à disposition

- DELIBERATION N°2017-009 -

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité autorise le maire à signer la convention de mise à disposition à la communauté de communes de Coutances mer et bocage Madame Ghislaine Lejolivet à compter du 1er janvier 2017 pour une durée de trois ans à raison de 720 heures annuelles maximum . Le Conseil valide la tarification des mises à disposition de matériel et de personnel.

Création d'un syndicat mixte fermé porteur du SCOT et approbation des statuts.

DELIBERATION N° 2017-010

La dissolution du pays de coutances nécessite la création d'un nouveau syndicat mixte pour porter le Scot, seule compétence qui doit être obligatoirement portée par une structure administrative correspondant au périmètre du Scot. Il s'agira d'un

syndicat mixte, c'est à dire que seules les communautés de communes de Coutances Mer et bocage et de côte ouest centre manche en seront membre. Le conseil départemental ne sera plus membre de ce syndicat. Les projets de statuts sont joints. Le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver la création du syndicat mixte fermé « SCOT du pays de coutances» Constitué entre la communauté de communes Coutances mer et bocage et la communauté de communes côte ouest centre manche et ayant pour objet d'élaborer, de réviser et de mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale (SCOT) centre manche Ouest et d'être un espace de concertation et d'échanger sur tous les sujets d'intérêt général qui concerne le périmètre du Scot.
- d'approuver l'adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte fermé « Scot du pays de Coutances »
- d'approuver les statuts de ce syndicat mixte tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.
- de demander à Monsieur le préfet de la Manche de prononcer par arrêté la création du syndicat mixte fermé « Scot du pays de coutances » selon le périmètre et le pacte statutaire ainsi approuvés.

Après l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal – approuve la création du syndicat mixte fermé « Scot du pays de Coutances » constitué entre la communauté de communes Coutances Mer et Bocage et la communauté de communes côte ouest Centre manche et ayant pour objet d'élaborer, de réviser de mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale (SCOT) Centre manche Ouest et d'être un espace de concertation et d'échange sur tous les sujets d'intérêt général qui concernent le périmètre du Scot.

- approuve l'adhésion de la communauté de communes du syndicat mixte fermé « SCOT du pays de coutances »
- approuve les statuts de ce syndicat mixte tels qu'ils sont annexés
- demande à Monsieur le préfet de la Manche de prononcer par arrêté la création du syndicat mixte fermé « Scot du pays de Coutances » selon le périmètre et le pacte statutaire ainsi approuvés.

POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

- **Augmentation du prix des repas à la cantine scolaire, année 2017-2018.**

- **Autorisation donnée au maire pour signer le contrat de prestations de restauration avec l'association ADPEP de la manche.**

DELIBERATION N° 2017-11

Claude Perier fait le point sur la rentrée, il rappelle que c'est la semaine de quatre jours qui à été retenue par les parents d'élèves et une majorité d'élus de la CMB, que Bricqueville est en RPI avec Heugueville et Tourville à l'école de Bricqueville une seule classe de 27 élèves CM1-CM2 comme professeur des écoles Mme BOURDIN Régine, remplacée tous les lundis par Mme Carole Lecornu.

Les repas sont servis au restaurant scolaire, ils sont préparés et nous arrivent en liaison chaude du centre PEP de Montmartin sur mer, c'est Mme Gislane Lejolviet qui sert et encadre les enfants, les menus proposés chaque jour sont composés d'une entrée, d'un plat protidique principal et sa garniture, d'un dessert, le pain est compris dans la prestation. **Le centre PEP facturera le repas 4 € à la commune . (prix définitif sans révision sur la durée du contrat)**

organisation de la semaine :

Lundi : 7h30 garderie - 8h45 à 12h00 école - 12h00 à 13h30 cantine - 13h30 à 16h15 école - 16h15 à 19h00 garderie

Mardi 7h30 garderie - 8h45 à 11h45 école - 11h45 à 13h15 cantine- 13h15 à 16h15 école - 16h15 à 19h00 garderie

Jeudi 7h30 garderie - 8h45 à 12h00 école - 12h00 à 13h30 cantine- 13h30 à 16h15 école - 16h15 à 19h00 garderie

Vendredi 7h30 garderie - 8h45 à 11h45 école - 11h45 à 13h15 cantine- 13h15 à 16h15 école - 16h15 à 19h00 garderie

Horaires des tournées du transport scolaire :

Points d'arrêts	trajet du matin	Points d'arrêts	trajet du soir
Ecole d' Heugueville	8 h 15	Ecole de Bricqueville	16h15
Ecole de Tourville	8h25	Ecole d'Heugueville	16h30
Ecoles de Bricqueville	8h35	Ecole de Tourville	16h45

Ecole d'Heugueville	8h45	Ecole des Bricqueville	16h55
Ecole de Tourville	8h55	Ecole d'Heugueville	17h05

Ecole d'Heugueville : classe de Mme Dubois TPS PS = 20 élèves

Classe de Mme Le Chartier MS GS = 23 élèves

Ecole de Tourville : Classe de Mme Bonneau = 13 élèves

Classe de Mme Valdazo remplacée par Mme Letrouit CE1 CE2 = 25 élèves

Ecole de Bricqueville : Classe de Mme Bourdin , remplacée le lundi par Mme Carole Lecornu = 27 élèves

Tél de l'école de Bricqueville : 02 33 07 43 60 école de Tourville 02 33 46 80 28 de Heugueville 02 33 45 46 59

Tel de Ghislaine 06 38 69 82 06

Augmentation du prix du repas. (prix demandé aux familles)

En accord avec les communes du RPI

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité passe de 3,80 € à 3,85 € le prix du repas de la cantine pour l'année scolaire 2017-2018 et autorise le maire à signer le contrat de prestation de restauration avec l'association ADPEP de la manche.

Point sur les travaux de la commune.

- travaux hydrauliques, Rue du Val de Souilles avec déplacement de regards et modifications à l'entrée du bourg ,D20 ,côté ouest.

- reprise de branchements impasse de l'église ,goudronnage (émulsion).

- juin : éparage des chemins communaux par l'entreprise Letouzey de Saussey, éparage des chemins de randonnée et communautaires par l'entreprise Fatout

- les 4 et 5 septembre 2017 : éparage horizontal (bernes) de tous les chemins de la commune (par l'employé communal).

- Juillet : travaux d'encaissement des chemins (Sauvagère, Paly, Datinière) par l'employé communal.

Travaux à réaliser en septembre 2017 :

- D 74 : aménagement de la courbe entre le bourg et la bouillotte.(Circulation réglementée) travaux effectués par le département.

- Voie communautaire n°1.ou (70) : Enrobé à chaud "du village le Breuil à la D 20 " soit 1080 m de linéaire.(Entreprise colas) travaux effectués par la CMB

- Travaux : bâtiment abritant la salle Lucienne Lelièvre ,salle du conseil et bureaux de la mairie , ces travaux qui ont démarré en janvier devraient se terminer en décembre.

- Restauration de la cheminée des écoles (fin septembre) compétence CMB

- réfection de la signalisation horizontale (octobre)

Eglise : mettre en peinture les cinq portes de l'église, changer les résistances des panneaux radiants électriques grillées, mise en conformité accessibilité stationnement handicapés à créer , élargissement porte d'entrée EST et changer la porte.

QUESTIONS DIVERSES :

La qualité comptable

Le maire fait lecture d'un rapport émanant du ministère des finances et des comptes publics sur la qualité des comptes de la commune pour l'année 2016, ce rapport permet de constater la situation de notre collectivité en disposant d'éléments de comparaison nationaux .

En conclusion il est indiqué : que les résultats de 2016 de notre collectivité sont excellents ,il nous reste à remercier Mme Hours pour son excellent travail.

Repas des aînés :

Les membres de la commission fêtes et cérémonies et les membres du CCAS se sont réunis mercredi 6 septembre pour organiser le repas des aînés qui aura lieu le dimanche 15 octobre à 12h30 au centre PEP les salicorne à Montmartin sur mer, le menu a été arrêté, les invitations vont partir pour les plus de 60 ans, les conseillers seront sollicités pour la distribution de ce courrier.

Assainissement non-collectif projet de règlement du SPANC :

M. Yannick ROTT qui siège à la commission eau et assainissement de la CMB à informé les membres du conseil par email qu'une réunion était prévue le 11 septembre pour valider le projet de règlement du SPANC (document qu'il avait mis en pièce jointe) .

Mr ROTT demande aux membres du conseil s'ils avaient des remarques à faire remonter en commission .

Boite à livres :

M. Rodolphe Jardin propose dans le cadre de ses activités professionnelles de concevoir et d'installer sur la place de la mairie une boîte à livres, et ce bénévolement, après débat, les élus approuvent ce projet, la commune participera à l'achat des fournitures.

Eclairage public :

M. Rodolphe Jardin refait l'historique des débats qui ont eu lieu en conseil municipal sur l'extinction totale de l'éclairage public après certaines heures, il ne comprend pas que l'on en soit toujours au même point.

Jean Sauvey rappelle que sur les quatre réseaux d'éclairage public trois sont éteints après minuit. Seul reste allumé le réseau éclairant la D20 pour des raisons de sécurité. Il rappelle que concernant les choix en terme de sécurité il s'agit d'une compétence exclusive du maire qui est seul responsable et donc pas une compétence du conseil municipal ce qui bien sûr n'exclut pas le débat. Monsieur Jardin suggère la possibilité de consulter la population sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H40

Prochaine réunion de conseil prévue le 19 octobre 2017

signent le registre :

PERIER Claude

Leconte Marie France

Sauvey Jean

LEVILLAIN Isabelle

JARDIN Rodolphe

GALMEL Isabelle

BUFFARD Christine

FERRAND Marie Pierre

ROTT Yannick

LEREBOURG Elisabeth

Leger Jean luc

OGER Benoit

